

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Champlain Daycare 2 Inc.		Date d'inspection Le 17 septembre 2026	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 4		Numéro de permis 2019516	
Adresse 80 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4		Numéro de téléphone (506) 383-0078	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 43	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

Les éléments suivants sont vérifiés au moment de l'inspection de surveillance :

-Affichés à l'entrée : la routine quotidienne, les consignes d'évacuation en cas d'incendie, le nom de l'administratrice, les noms et numéros de téléphone de la mentore en assurance de la qualité et de l'inspectrice, ainsi que les avis de maladies transmissibles, au besoin. Les cartes de l'inspectrice et de la mentore en assurance de la qualité sont remises afin qu'elles soient affichées de façon visible à l'entrée de l'établissement.

-La routine quotidienne est respectée. Les enfants sont à l'extérieur pendant au moins une heure.

-Une observation est effectuée auprès d'une personne éducatrice qui réconforte un enfant tombé au sol et en pleurs. La blessure est nettoyée et un pansement est appliqué sur la plaie mineure d'un autre enfant. L'incident se produit à l'extérieur et la personne éducatrice a la trousse de premiers soins avec elle.

-Les aires de circulation de l'établissement ainsi que les allées piétonnes extérieures sont exemptes d'obstacles et de dangers.

-Le ratio enfant-personne éducatrice est conforme au moment de l'inspection.

Au moment de l'inspection, en après-midi, les enfants participent à des jeux libres à l'extérieur. Certains prennent une collation apportée de la maison (boîte à lunch). Un petit groupe se rend aux toilettes, accompagné d'une personne éducatrice, pour se laver les mains et utiliser les installations sanitaires, tandis que les autres demeurent au parc sous la supervision d'autres personnes éducatrices.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 septembre 2026

Date

original signé par

Le 17 septembre 2026

Sylvain Coulon

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"